



## « PAS UNE MINUTE DE PLUS ! » LES AGENTS TOUJOURS PRÉSENTS !

L'Intersyndicale « Pas une minute de plus ! » tient à remercier les agents de la Ville de Paris présents à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) qui s'est tenue salle « Grande Croizat » à la Bourse du travail vendredi 28 janvier au matin. Cette RIS nous a permis de confirmer notre opposition résolue au projet de régression sociale que constitue la proposition de règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris, que nous avons voté défavorablement, et qui verra la très grande majorité des agents travailler plus.

Si le tribunal administratif supprime définitivement les trois jours de sujétion générale qui sont pour le moment « suspendus », ce qui est fort probable, rien n'indique que la Ville les compensera **pour tous les agents**, par la mise en œuvre de nouvelles sujétions.

### La Ville de Paris doit tenir ses engagements vis-à-vis de ses personnels !

Les collègues nous ont fait part des effets concrets et négatifs de la mise en œuvre de Chronotime déjà constatés dans leur service.

Ce qui confirme que, sur le fond, la Ville a bien été à l'origine de régressions supplémentaires à celles prévues par la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique tout au long des « négociations » qui ont eu lieu en 2021 :

- **Suppression quasi intégrale du temps de trajet** pour se rendre au restaurant administratif ;
- **Suppression des jours de récupération (RC)** pour les cadres, les techniciens et les agents ;
- Extension du **badgeage unique** ;
- **Diminution de la prise en compte de la pénibilité (sujétion)** pour plusieurs métiers ;
- **Flexibilisation de cycles** soumis aux nécessités de service.

Rappelons, de plus, qu'avec le Règlement du temps de travail adopté par le Conseil de Paris en juillet et décembre dernier, la Ville s'est refusée à mettre en œuvre tous les moyens dont elle disposait pour compenser l'augmentation du temps de travail, en n'allant pas jusqu'au bout des possibilités offertes en matière de sujétion.

Les collègues présents nous ont fait part que L'Administration se lançait dans une véritable opération de camouflage tous azimuts pour ne pas dévoiler le but final : nous imposer plusieurs jours supplémentaires à effectuer dès cette année 2022 : refus de temps partiel, fin de la génération de RTT en accident de travail, problèmes liés à l'acquisition des jours de RTT en CMO (congé maladie ordinaire), incompréhensions sur les jours de fractionnement...

N'hésitez pas à nous faire remonter tout ce qui touche à votre temps de travail (*notes de service, incidents Chronotime, mails..*) pour que nous puissions préserver vos droits. Faites nous parvenir ces renseignements en utilisant l'adresse suivante :

[pasuneminutedeplus@gmail.com](mailto:pasuneminutedeplus@gmail.com)

## PLUS QUE JAMAIS COMBATIFS ET DÉTERMINÉS